

FICHE RESERVATION AUTOMNE STAGES ARTISTIQUES

3/14 ANS



Pour la cohérence du groupe, les enfants inscrits s'engagent à être présents sur la totalité des 4 demi-journées, et à participer à la restitution commune de fin de stage.

Fiche à retourner ou à déposer
à la Maison des Arts
26 rue de Saint-Nazaire
44800 Saint-Herblain

ou par mail
maisondesarts@saint-herblain.fr

Renseignements famille

Nom
Prénom
Adresse
.....
Code postal
Ville
Tél
Mail
N° allocataire CAF
Quotient familial

Renseignements enfant

Nom
Prénom
Né(e) le
Etablissement scolaire
Niveau

Semaine 1 - du 22 au 25 octobre

			choix
Ingé son junior	Musique	9 ans et +	<input type="checkbox"/>
Rythmer avec son corps	Musique	8 ans et +	<input type="checkbox"/>
Découvrir des instruments	Musique	7 - 10 ans	<input type="checkbox"/>
Chants et danses traditionnels	Danse et musique	6 - 10 ans	<input type="checkbox"/>
Créer sa partition - MuseScore	Musique	10 ans et +	<input type="checkbox"/>

Semaine 2 - du 28 au 31 octobre et 2 novembre Stages artistiques demi journée

			choix
Construire, chanter, jouer...	Musique	9 ans et +	<input type="checkbox"/>
Pop, rock... Jouer en groupe	Musique	9 - 10 ans	<input type="checkbox"/>
Kamishibai	Arts plastiques	8 - 11 ans	<input type="checkbox"/>
Au jardin	Musique	9 ans et +	<input type="checkbox"/>
Sport nature et graffiti	Arts plastiques	10/14 ans	<input type="checkbox"/>

Droit à l'image

Je soussigné
Responsable légal de l'enfant
- décharge la Maison des Arts de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant et après la prise en charge effective des enfants par les encadrants du stage.
- autorise les organisateurs à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.
OUI NON

Signature

Je soussigné M. Mme
demeurant à
agissant en qualité de représentant légal de l'enfant,
certifiant être majeur(e), autorise la Ville de Saint-Herblain à photographier et/ou filmer mon enfant dans le cadre de son stage et à diffuser ces images sur le territoire français s'agissant des supports physiques (plaquettes, affiches, magazines, etc.) et sans restriction géographiques s'agissant des contenus publiés sur le réseau Internet, pour une durée de 3 ans et ce, quel que soit le nombre de diffusions. Cette autorisation est conférée à titre gratuit et sans contrepartie à la Ville de Saint-Herblain.